

Beaucoup d'idées mais peu de moyens pour un grand projet

- ▶ PS et CDH ont enfin conclu les accords de majorité pour les cinq prochaines années.
- ▶ Beaucoup d'idées, pas mal d'ambition. Mais on cherche le souffle original.
- ▶ Il faut dire que les finances sont à la diète pour deux années au moins.

On prend les mêmes (moins Ecolo) et on recommence. Vendredi à Namur, dans « un climat positif » nous dit-on, les négociateurs PS et CDH ont finalement accouché de deux déclarations de politique régionale et communautaire qui baliseront leur collaboration en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles pendant cinq ans.

Précisons-le d'emblée : ce ne sont pas les idées et les ambitions qui manquent dans ce double catalogue qui brasse très large mais qui mêle surtout des décisions attendues voire convenues et des déclarations d'intention dont on attendra de voir à quelle sauce politique elles seront mangées.

Non, vraiment, il y en a pour tout le monde dans ces accords de majorité... Reste que le sentiment général, au terme de la présentation par Elio Di Rupo et Paul Magnette (PS) et Benoît Lutgen et Maxime Prévot (CDH), était surtout qu'il manque là-dedans un grand projet mobilisateur ou une idée de génie qui aurait le mérite d'emporter l'enthousiasme des

foules qui composent les deux entités fédérées.

En réalité, on n'est pas surpris. Le texte fourmille sans doute de bonnes mesures et peut-être même de mesures indispensables, notamment en matière d'emploi et d'économie. Mais beaucoup de propositions étaient déjà dans l'air depuis longtemps quand elles n'avaient pas déjà été évoquées sous la législature précédente.

Le plan Marshall 2022 reste ainsi au centre des politiques régionales. Il est même sanctuarisé. Le gouvernement veillera cependant à l'ouvrir à l'enseignement et à faciliter les collaborations horizontales entre les pôles de compétitivité. C'est la moindre des choses, mais c'était aussi prévu de longue date. Quoi de neuf, docteur ?

Les deux partis de la majorité ont une large circonscription atténuante à faire valoir : les exercices budgétaires s'annoncent très mal en 2015 et 2016. Il faut dégager à peu près un milliard d'économies par an, étant entendu qu'« il n'y aura pas d'impôt à la hausse et de taxe nouvelle pour les citoyens et les entreprises », a précisé d'entrée de jeu

Elio Di Rupo.

A noter cependant cette mesure qui frappera ceux qui ont recours aux titres-services : la déductibilité fiscale sera réduite de deux tiers par rapport au régime actuel.

Ce milliard (de l'ordre de 800 millions pour la Wallonie et de 120 à 150 millions pour la Fédération) se gagnera sur les dépenses en lissant des investissements ou des subsides. Mais il faudra mettre en place des mesures plus radicales comme le remplacement d'un seul fonctionnaire sur cinq partant à la retraite (hors enseignement) au cours des deux prochaines années alors que le rythme normal est de un sur trois. Surtout les gouvernements vont demander à tous les agents, services, associations, para-régionaux et communautaires, et partenaires de tous ordres de se retrousser les manches.

« L'objectif, a souligné Elio Di Rupo, est de présenter très rapidement ces nouvelles trajectoires budgétaires qui nous sont imposées par l'Europe. L'objectif est l'équilibre en 2018 et de premières marges en 2019. » ■

ERIC DEFFET

HUMEUR

PIERRE BOUILLON

UNE COMMUNICATION LAMENTABLE ET DES SILENCES INQUIÉTANTS

Que veulent-ils au juste ?

Que nous préparent-ils exactement ?

Et quand ? Et comment ?

Et où trouveront-ils argent ?

Les présidents du PS et du CDH, vendredi, ont manifestement fait tout ce qu'il était possible de faire pour que personne ne puisse avoir

une vision correcte de leurs programmes de majorité.

Avant que les accords soient réellement disponibles (et ils le furent bien tard), il aura fallu se contenter d'une conférence de presse où socialistes et centristes, entre deux banalités (« Les gens ont besoin d'un toit, d'un emploi et d'une bonne santé », nous a appris l'étonnant Maxime Prévot), ont multiplié l'esquive et l'à peu près. C'est à la fois de la maladresse. Mais ce n'est pas que ça. La législature sera rosse. Et, de toute évidence, les présidences ont « survendu » quelques (maigres) mesures positives programmées

dans le contrat de mariage pour mieux en cacher la vacuité générale et, par-delà, pour tenter de nous faire oublier que les cinq prochaines années seront serrées. Mais qu'est-ce qui nous attend, précisément, sur le front de l'austérité ? On n'en sait rien. Les textes rendus publics sont totalement muets à cet égard. Le pire, c'est que, globalement, les économies sont d'ores et déjà

identifiées – elles figurent dans un catalogue que l'on découvrira plus tard, au compte-gouttes, quand les décideurs se mettront à trancher, le plus discrètement possible.

On nous a fait le coup en 2009, en nous servant en juillet un accord de majorité rutilant... qui ne résista pas à l'automne, quand on découvrit que l'estivale sérénade avait, en face B, un austère revers. Erreur. Les mesures d'économies, ça finit toujours par se savoir. Et la colère des victimes est double quand l'on prend le politique à avoir tenté de dissimuler ses intentions. Au-delà, cette stratégie de la dissimulation pose une question fondamentale : c'est quoi, cette propension du politique à décider ce que le citoyen peut savoir, ou non ? De quel droit, au fond ?

COMMENTAIRE

ERIC DEFFET

UNE CONTINUITÉ
CLAIREMENT
REVENDIQUÉE

Le contraste est saisissant. Récemment encore, les entreprises wallonnes réclamaient une rupture dans la vie politique. En début de semaine, les partis porteurs de l'accord pour Bruxelles vantaient le « changement de paradigme » qui vaudrait pour la conduite des affaires dans la région-capitale. Une révolution ! En Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'inverse, PS

et CDH font l'éloge de la continuité. Paul Magnette, président du PS et peut-être futur ministre-président, l'a déclaré sans vergogne en présentant les accords de majorité : « C'est de la continuité pleinement assumée ! »

En fait, les anciens partenaires au sein de l'Olivier (avec Ecolo) qui s'apprentent à diriger les deux entités pour cinq nouvelles années ont une conviction : ils ont déjà mis le train sur de bons rails notamment avec ce plan Marshall dont les mérites sont vantés au-delà des frontières. Avec la Toscane, la Wallonie n'a-t-elle pas été consacrée officiellement comme terre d'accueil idéale pour les esprits créatifs ?

Il faut certes respirer un bon coup et passer le cap budgétaire difficile

de 2015 et 2016 (l'occasion de chasser les doublons inutiles et les gaspillages, toujours ça de pris). Mais ensuite tout devrait aller mieux si le sud du pays s'ouvre au monde, privilégie l'économie circulaire et les technologies numériques et soutient la croissance d'entreprises souvent trop petites pour résister aux vents contraires mais qui sont les « champions cachés » de l'économie régionale. Excès d'optimisme ? On verra. PS et CDH ont l'air d'y croire en tout cas, ce qui n'est pas plus mal alors qu'ils renouvellent leurs noces. Ils veulent même impliquer de manière systématique les partenaires sociaux parce que rien ne sera possible, disent-ils, sans mobilisation générale des énergies. Et sans paix sociale.

enseignement Un renfort de 700 profs (quand, ça, faut voir...)

Qu'est-ce que l'accord de majorité réserve pour la Communauté française en général, pour l'école en particulier ?

Signalons d'emblée que, contrairement aux usages, les accords de majorité en tant que tel n'ont été rendus publics que très tard et qu'il a longtemps fallu se contenter des éléments fournis à l'occasion d'une conférence de presse parfois très évasive, et de communiqués de presse pour le moins arides.

1 Le cadre. Le cadre budgétaire, on l'a suffisamment annoncé, est serré. Pour les deux entités Communauté française/Région wallonne, on évoque un effort global de 1 milliard. Soit environ 800 millions pour la Wallonie et, « entre 120 et 150 » pour la Communauté.

La seule chose qui soit vraiment claire, si l'on ose dire, c'est que les trois premières années de la législature (2014, 2015 et 2016) seront très difficiles et que, pour les « mesures positives » prévues dans l'accord de majorité, il faudra attendre 2017 (au mieux), et plutôt 2018.

2 Economies dans la Fonction publique. Les deux partis annoncent un serrage de vis dans la Fonction publique de la Communauté française, hors « services continus » (comme le personnel d'encadrement en aide à la jeu-

nesse, par exemple) et hors personnel de l'enseignement.

On cible donc, essentiellement, le personnel des ministères.

Actuellement, un départ sur trois est remplacé. On passera à un départ remplacé sur cinq. Pour en revenir, en 2017 annonce-t-on, à deux remplacements pour trois départs (en conférence de presse, d'autres données ont été fournies mais le cap serait bel et bien celui-là : on aboutirait à deux remplacements pour trois départs, ce qui est un régime plus favorable qu'aujourd'hui).

3 RTBF. On annonce des économies – la dotation ne sera pas indexée. On évoque une compensation, à savoir un « allègement » des règles en matière de publicité.

4 Prévisions des enseignants. Rien de terriblement limpide ici. Pendant les négociations, il était dit que la prochaine majorité touchera aux prévisions des enseignants (ou DPPR pour disponi-

bilité précédant la pension de retraite) qui permettent aux professeurs de décaler à 58 ans. Alors : quid ? Benoît Lutgen, le président du CDH, nous jure que « le timing des DPPR sera inchangé et que les professeurs pourront partir, au moment qu'ils ont choisi. » Traduisez : l'âge d'accès à la DPPR resterait inchangé, ainsi que les années de travail à justifier pour

présenter à un départ anticipé. Bref : on préserverait donc les DPPR.

On toucherait, en revanche, à certaines des conditions permettant aux enseignants de se mettre en disponibilité – on parle, ici, des « mises en dispo » à n'importe quel moment de la carrière. On nous fournit un exemple : un prof peut refuser un emploi situé à plus de 25 km de chez lui et, ainsi, être « mis en dispo. » Un négociateur : « Voilà le genre de réglementation que l'on changerait pour remettre des types au travail. »

5 Places dans les écoles. Au rayon des mesures positives, on annonce l'engagement de 20 millions pour créer de nouvelles places dans les écoles, dans les zones géographiques identi-

fiées étant sous tension démographique. Exactement comme le plan d'urgence négocié en décembre 2013, ce programme mettra les réseaux à égalité de traitement (contrairement au mode de financement historique des bâtiments, qui favorise les écoles officielles). Aussi, on réinjectera 16 millions dans le Programme des travaux prioritaires – on mise sur le fait que les rénovations peuvent aussi créer de la place.

6 Tronc commun. Aujourd'hui, la scolarité forme un ensemble continu (en principe) de la

maternelle jusqu'à la fin de la 2^e secondaire. L'accord de majorité parle d'allonger le tronc commun jusqu'à la 3^e secondaire « afin de garantir une maîtrise optimale des savoirs de base. » Les trois premières années du secondaire seraient « polytechniques » (avec éveil aux métiers techniques, par exemple). Et c'est à leur terme que s'opérerait le choix entre général, technique et professionnel.

7 Engagements. On parle d'engager 750 enseignants pour assurer la remédiation. On songe essentiellement au niveau primaire. Ceci n'est pas écrit dans l'accord mais il est fort douteux que ces engagements aient lieu en début de législature.

8 Etudes dirigées. L'accord parle d'organiser une étude dirigée gratuite, par école primaire, et pour toutes les écoles primaires.

9 Ecoles sans échec. On lit : « Le gouvernement soutiendra des initiatives de classes sans échec et d'écoles sans échec. » Les écoles développant des « alternatives au redoublement » seront soutenues (personnel en plus).

10 Repas. Le texte évoque « la mise en place d'expériences pilotes proposant des repas de qualité nutritionnelle à base de

produits locaux, à prix modeste, en maternelle. » On n'évoque donc plus, comme le PS en campagne, le repas gratuit pour tout le primaire.

11 Cours de citoyenneté. On parle d'une « introduction progressive d'un cours d'éducation à la citoyenneté », à raison d'une heure par semaine, à partir de la 1^e

primaire. Ceci concernerait tous les réseaux, y compris le libre, avec le remplacement de l'une des deux heures de religion par semaine par ce cours de citoyenneté.

12 Aide administrative. Les chefs d'école du fondamental réclament de l'aide administrative. L'accord de majorité promet (sans la chiffrer) une « aide spécifique » et parle de « renforcer les collaborations entre établissements pour la mise en commun de ressources administratives. »

13 Inscriptions. L'accord signale que la majorité veut un « dispositif d'inscription en 1^e secondaire efficace, transparent, garant de la liberté des parents. » On ajoute : « Ces dernières années, l'application du décret inscriptions a engendré des effets indésirables qui doivent être corrigés. » On propose quoi ? D'évaluer le décret et de le corriger en accordant une « attention particulière au poids des critères géographiques. »

14 Un BAC. On introduirait l'organisation d'un BAC à la fin de la 6^e secondaire. Ce serait une épreuve externe et certificative (il faut la réussir) à l'instar du CEB de fin de primaire et du CE1D de fin de 2^e secondaire. Elle porterait sur maths, français, langues modernes et sciences.

15 On refinance le supérieur Les budgets accordés au supérieur (hautes écoles/universités) seront relevés (de 10 millions en 2016, 17 en 2017, 43 en 2018, 36 en 2019, a indiqué Elio Di Rupo, vendredi). Ces montants ne seront pas nécessairement versés aux institutions mais dynamiseront les aides aux étudiants de condition modeste, par exemple en prenant mieux compte de la distance séparant leur domicile de leur lieu d'étude.

16 Un test à l'entrée du supérieur. Prudent (les fédérations étudiantes veillent au grain...), l'accord de majorité parle d'« évaluer » le test d'orientation (obligatoire mais non certificatif) désormais organisé à l'entrée en médecine. Le gouvernement, sur base de cette évaluation, « déterminera à quelles conditions il est possible de l'étendre à d'autres filières. » ■

PIERRE BOUILLON

gouvernance Le vote électronique supprimé

L'information a été fournie avec une pointe d'agacement dans la voix par Benoît Lutgen, le président du CDH : « Pas un euro de plus ne sera consacré au train de vie du gouvernement et aux cabinets ministériels. On va même réduire les moyens ! »

A bon entendeur, salut ! Les partenaires PS et CDH entendent bien montrer l'exemple en matière de gouvernance alors que deux années budgétairement sombres s'annoncent avec fracas. Conséquence possible : le dédoublement des ministres-présidences de la Wallonie et de la Fédération, très souvent évoquée, pourrait avoir un effet à la baisse sur le nombre de ministres des deux entités.

Cela ne sera toutefois confirmé

que la semaine prochaine lors des débats dans les assemblées parlementaires.

En réalité, beaucoup de demandes diverses et variées peuvent se retrouver sous le label gouvernance.

On peut considérer qu'il en va ainsi d'une série impressionnante de mesures visant à faciliter les démarches auprès des administrations : celles des citoyens et des entreprises, mais aussi celles des communes auprès de l'autorité de tutelle.

PS et CDH voudraient étendre à d'autres politiques une méthodologie qui a fait ses preuves avec le plan Marshall : le pilotage permanent qui permet d'évaluer les démarches en matière d'objectifs à atteindre étape par étape, jusqu'au résultat final.

Tous les ministres seraient concernés.

Mais va-t-on pour autant vers une simplification généralisée des structures publiques et para-

publiques, comme l'a demandé l'opposition MR tout au long de la défunte législature ? Disons que l'intention y est, mais rien que ça pour les organismes les plus puissants. Il est question de « proposer (...) une simplification et une réduction du nombre des structures (...), régionales et locales, sur base d'une évaluation des missions, du coût et de la plus-value de ces structures et de leur organisation interne pour les citoyens et les entreprises. » Qui vivra verra...

Le décret décumul sauvé

Cela reste flou. Mais comme pour se faire la main, des exemples concrets mais en bas de l'échelle sont déjà donnés par les nouveaux partenaires de majorité : réduire de moitié le nombre de maisons du tourisme, intégrer les Agences locales pour l'emploi aux Maisons de l'emploi et les Agences immobilières sociales aux sociétés publiques de logement. Ah ! oui : le conseil supérieur des villes et communes est supprimé. Ce qui tombe bien : il était en état de mort clinique...

Autre aspect du chapitre

« gouvernance » : « *Le décret dé-cumul produira pleinement ses effets durant toute la législature* », alors que l'idée venait d'Ecolo et qu'elle agaçait pas mal d'élus locaux. Mais un retour en arrière aurait été suicidaire en termes d'image. La Wallonie se permet même de demander que les autres entités du pays adoptent ce dispositif dans un souci de clarté, tant qu'on y est.

La nouvelle coalition va aussi « *supprimer l'effet dévolutif de la case de tête aux élections communales et provinciales* » et envisage d'en faire de même pour les

régionales. Elle s'engage aussi à supprimer le vote électronique.

Au cours des prochaines années, les citoyens pourraient être plus impliqués dans la vie politique. Le parlement, lit-on, doit accoucher d'un texte mettant en œuvre la consultation populaire régionale. Il doit aussi réfléchir à la création de « panels citoyens » pour l'aider à réfléchir sur des dossiers sensibles. ■

E.D.

emploi Pacte, formation, contrat d'insertion

C'est le premier chapitre dans l'accord de gouvernement wallon : l'emploi, la formation. Avec l'Economie (le plan Marshall, les pôles de compétitivité, tout cela lié étroitement à l'enseignement : lire notre article en introduction), c'est l'axe fort de la (volonté de) relance. Ainsi s'agira-t-il de « *proposer aux partenaires sociaux un pacte pour l'emploi et la formation* », lit-on d'emblée. Un pacte « qui

doit permettre aux entreprises de trouver des travailleurs adéquatement qualifiés par rapport à leurs besoins, de retrouver une appétence pour l'embauche et le maintien de l'emploi »... Au programme : formation en alternance, formation professionnelle alternée... Bref : renforcement des politiques de formation tous azimuts.

De l'importance de l'emploi et la formation, suite : « *Le transfert des mesures fédérales liées à la sixième réforme de l'Etat représente une opportunité*

unique, à saisir (...) La sixième réforme de l'Etat a en effet transféré aux Régions de nombreux outils en emploi, notamment les réductions groupes-cibles, le dispositif des titres-services, les conventions premier emploi, le soutien aux secteurs publics et non-marchand... » L'accord PS-CDH reprend point par point, additionnant les projets pour la législature de cinq ans.

Et prévoit lui aussi (c'est le cas à Bruxelles) une forme de contrat d'insertion : « *Chaque jeune qui, 18 mois après la sortie de l'école, et malgré sa détermination, présente des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, se voit offrir une première vraie expérience professionnelle, un contrat de travail de douze mois rétribué aux conditions en vigueur dans le secteur concerné* », le privé, le public ou l'associatif.

L'accord veut encore, lit-on, « *amplifier et rendre pérenne le dispositif de la garantie jeunes*

(qui vise à offrir un stage, un emploi, ou une formation au plus tard quatre mois après leur inscription), y compris pour les personnes éloignées du marché

de l'emploi, qui actuellement ne travaillent pas et ne sont ni en formation, ni en stage ».

Ajoutez l'accent fort et grave posé sur la nécessité d'« *accompagner les demandeurs d'emploi et assurer le contrôle de disponibilité* », avec une batterie de mesures vouées à cette philosophie-générale, qui a guidé les négociateurs : « *Les demandeurs d'emploi constituent un potentiel de main d'œuvre extraordinaire pour peu qu'ils soient dotés des qualifications et compétences recherchées sur le marché du travail. Ils représentent ainsi un facteur d'attractivité déterminant pour les investisseurs, notamment étrangers, désireux de créer de l'activité dans notre Région. L'objectif des pouvoirs publics est de tout faire pour que ce potentiel puisse être valorisé* ». ■

D.Ci

ACCORD À NAMUR

Energie

Les primes et les soutiens revus et corrigés

Un triple objectif : soutenir les économies d'énergie, maîtriser le coût, et réussir la transition vers le renouvelable, avec un coût sociétal « supportable et maîtrisé ». Aucun objectif chiffré ici, mais on se dit « volontariste ». PS et CDH proposent un pacte énergétique national et insistent sur la nécessité d'une « stratégie énergétique à long terme », belge et européenne. La nouvelle coalition réexaminera « en détail » les mécanismes d'aide aux énergies renouvelables. Il faut se concentrer « sur les énergies les plus efficaces » et offrir « la meilleure plus-value pour la société ». La réduction de 15 à 10 ans des primes pour les propriétaires de panneaux solaires semble acquise, l'accord prônant la réduction « la plus rapide du déséquilibre sur le marché des certificats verts ». Autre idée neuve : l'harmonisation des tarifs de distribution. Chaque gestionnaire de réseau de distribution a aujourd'hui son propre tarif, qui peut varier du simple au double en Wallonie. PS et CDH semblent donc s'accorder sur une péréquation.

Le principe de tarification progressive (les kWh gratuits), voté il y a moins d'un an, est – comme prévu – enterré. On recherchera « d'autres moyens de responsabilisation et d'équité » pour réduire la consommation énergétique. La coalition compte « évaluer l'ensemble des primes pour l'économie d'énergie » en vue d'une simplification, avec une « attention particulière pour la taille des ménages et les bas et moyens revenus ». Un renforcement des crédits à taux zéro, pour les travaux d'économie d'énergie, est aussi au programme. Le gouvernement régulera « sur base décrétole », l'installation des éoliennes. Une « attention particulière » sera donnée au petit éolien qui doit encore faire l'objet de projets pilotes. Quant aux autres moulins, on privilégiera leur implantation le long des principales voies de transport. On préservera la qualité de vie des riverains, de même que les terres agricoles et économiques, tout en favorisant la participation des riverains et des pouvoirs publics dans les parcs éoliens.

X.C ET M.D.M.

Mobilité

Un nouveau plan routes et un réseau de covoiturage

Les transports publics, dit le gouvernement wallon, doivent « conserver leur place prépondérante ». Il faut renforcer la complémentarité entre les différents modes de transports qui doivent être mieux coordonnés, insiste le nouveau gouvernement. La Wallonie veut « finaliser une carte multimobilité » utilisable sur tous les réseaux de transport. Il s'agit de la carte « TEC it easy » qui est déjà en test dans le Brabant wallon et doit atterrir courant 2015. Elle pourra intégrer d'autres moyens de transport complémentaires : vélos, Cambio... Continuité encore au bénéfice des taxis collectifs, des taxis sociaux à la demande et des navettes de bus, en particulier en zone rurale. Idem pour le covoiturage ; on poursuivra la création d'aires de parking réservées. La DPR

reprend l'idée du CDH d'un « réseau express de covoiturage » qui prévoit la création de bandes réservées aux voitures partagées. En matière de vélo, le gouvernement poursuivra le plan « Wallonie cyclable » que certains voyaient passer à la trappe. Il concerne pour l'instant 10 communes pilotes. Lors des aménagements de voirie et dans la gestion des espaces publics, les transports publics, le vélo, les piétons et les personnes à mobilité réduite seront « systématiquement » pris en compte. Pour ce qui est des infrastructures, la DPR annonce un nouveau « plan route » pour poursuivre la réhabilitation des réseaux ; budget inconnu. La Wallonie se fixe comme objectif de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes en 2020 par rapport à 2011. C'est par ailleurs précisé : « Le gouvernement ne mettra pas en œuvre de taxation au kilomètre pour les véhicules légers ».

M.D.M.

Environnement

Pas d'objectif climat, mais une consigne pour les canettes

On ne trouvera pas d'objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la nouvelle DPR wallonne. L'équipe PS-CDH s'engage « à contribuer à la conclusion d'un accord climatique mondial contraignant en 2015 et à la mise en œuvre d'une politique européenne ambitieuse, équilibrée et réaliste, avec des étapes intermédiaires en 2030 et 2040, qui permette d'atteindre les objectifs fixés par l'Europe à l'horizon 2050 ». Le plan air-climat qui a déjà fait l'objet de deux lectures et est à l'enquête publique sera « élaboré au plus vite ». Les mesures prises devront être « les plus efficaces en termes de coûts et bénéfiques sociaux, économiques et environnementaux » et devront tenir compte « des moyens budgétaires disponibles ».

Le chapitre environnement évoque également le développement de réserves naturelles et du réseau Natura 2000 (qui n'est pas encore finalisé à 100 %) pour « enrayer le déclin de la biodiversité ». On annonce un plan wallon des déchets – déjà prévu dans la précédente DPR mais jamais présenté. La coalition annonce qu'elle créera « une consigne sur les canettes en aluminium et autres emballages abandonnés dans l'espace public » ou « un autre mécanisme réparateur équivalent ». Toujours en matière de déchets, la coalition wallonne insiste sur le développement de la prévention, sur l'amélioration du tri, notamment via les parcs à conteneurs. Il donne la priorité à la réutilisation et au recyclage. Dans ce domaine, on veut développer des filières wallonnes dans la réutilisation et le recyclage des déchets de construction, des déchets électroniques, des terres rares, des plastiques, etc.

Le gouvernement annonce enfin qu'il veut supprimer les friches et accentuer la dépollution des sols. Il renforcera les sanctions minimales visant les incivilités environnementales. Dans le secteur de l'eau, il donne la priorité à la finalisation des ouvrages d'assainissement et annonce un plan de crise régional pour les inondations.

M.D.M.

Aménagement du territoire

Le nouveau code reporté de six mois

Les architectes, les entreprises de la construction et le secteur immobilier ont obtenu ce qu'ils voulaient : un moratoire de six sur l'entrée en vigueur du nouveau Code wallon de développement territorial (CoDT), la bible en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le texte devait être d'application au 1^{er} janvier 2015. Ce ne sera pas le cas avant le 1^{er} juillet suivant.

Le nouveau gouvernement wallon cherchera à préserver le territoire wallon. Des objectifs qui valaient déjà sous l'équipe précédente sont repris : en priorité, la dynamisation des cœurs de villes et villages et la rénovation des quartiers urbains et ruraux existants, mais aussi en complément par la construction de nouveaux quartiers urbains et ruraux adéquatement localisés. L'idée de « nouvelle ville » ou de « ville nouvelle » chère à Benoît Lutgen se retrouve d'une certaine façon dans cette seconde perspective.

Logement

Le bonus logement préservé jusqu'à nouvel ordre

PS et CDH vont mettre à l'étude avec les professionnels du secteur un nouveau dispositif pour les crédits hypothécaires futurs mais dans l'intervalle, on ne touche à rien, notamment aux droits acquis (bonus fiscal) dans le cadre de contrats existants.

Des états généraux du logement ainsi qu'un fonds de financement du logement seront lancés. L'idée centrale est déjà de concrétiser un plan de construction de 6.000 logements publics. Une réforme des critères d'attribution des logements sociaux sera engagée pour faciliter la mixité sociale dans les quartiers.

Une grille de référence des loyers sera rédigée pour éviter les excès, mais pas question de taxer ces loyers ou de leur fixer un cadre contraignant. Des mesures seront prises pour faciliter l'accès à la propriété, particulièrement des jeunes.

E.D.

Pouvoirs locaux

Des fusions possibles pour les communes

Les pouvoirs locaux voient leur financement préservé : l'inflation plus 1 % chaque année pour la dotation du fonds des communes. Mais PS et CDH rappellent que la Wallonie et les villes et communes sont en quelque sorte sur le même bateau puisqu'elles composent la fameuse « entité 2 » des comptes publics belges. « *Donc le travail en commun se fera sur base de droits et de devoirs réciproques* », a souligné Paul Magette, le président du PS et bourgmestre de Charleroi. Un engagement de la coalition : assurer la neutralité budgétaire

pour les communes des mesures prises par la Région ou la fédération. Et demander la même chose au fédéral...

L'annonce la plus spectaculaire concerne toutefois l'ouverture par les autorités wallonnes de la possibilité de nouvelles fusions pour les communes et/ou les CPAS qui le souhaiteraient. La perspective pourrait être intéressante en matière d'aide sociale où les CPAS de communes peu peuplées pourraient réaliser des économies d'échelle et gagner en « force de frappe » sociale en s'associant. Dans le même ordre d'idées, tous les efforts de « supracommunalité » seront encouragés : services, infrastructures...

De leur côté, les provinces peuvent respirer : leur existence n'est pas remise en cause par la déclaration de politique régionale. Celle-ci réactive toutefois une idée déjà évoquée sous la précédente législature : 10 % du fonds des provinces doit aller au financement des zones de secours et 10 % au soutien de la « supracommunalité ».

E.D.

Culture

Mieux valoriser les artistes belges

Parmi les priorités affichées pour la culture dans l'accord de gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agira de garantir l'accès de tous à la culture dès le plus jeune âge en encourageant notamment le spectacle et les résidences d'artistes à l'école, ainsi que l'extension du nombre de musées accessibles gratuitement les premiers dimanches du mois. Le gouvernement promet aussi d'aider les artistes à régler leurs problèmes administratifs en soutenant le nouveau Guichet des arts. Le mécanisme des prêts à taux réduit accordé aux start-up culturelles sera maintenu. En ce qui concerne les centres culturels, il leur faudra coopérer davantage, s'intégrer dans des réseaux de diffusion permettant d'offrir une meilleure visibilité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le système des tournées Art et Vie sera, par exemple, adapté dans cet esprit. La RTBF sera incitée à valoriser davantage nos artistes aux heures de grande audience et à produire plus de contenus belges. Le fonds de développement de séries télévisées « made in Belgium » sera pérennisé. Les dispositifs visant à l'essor de la création numérique seront également élargis. Au rayon livre, le développement des librairies labellisées sera poursuivi. Pour le théâtre et les arts plastiques, les commissions chargées de délivrer les avis au ministre de la culture en matière de conventions de subvention vont être soumises à de nouvelles règles. Une procédure unique de reconnaissance et de subventionnement devrait voir le jour. Enfin, l'idée est aussi sur la table de globaliser les crédits consacrés au théâtre pour adultes et pour enfants.

DA.CV.